

ON S'ABONNE. A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. Départ des Correspondances. SERVICE DES POSTES. Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, routes, and times.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 24 Mars 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns for dates (Du 26 mars, Du 27, Du 28) and values for Rte 3 p. 0/0 and 4 1/2 p. 0/0.

BULLETIN

La commission du budget, celle relative à l'appel de 100,000 hommes et celle qui a trait aux conseils généraux et municipaux, se sont réunies au Corps législatif, dans leurs bureaux respectifs.

Ces trois projets de loi seront probablement les premiers dont la Chambre aura à s'occuper.

Les journaux d'Alger publient l'ordre général suivant:

Au quartier général, à Alger, le 17 mars 1866. L'armée d'Afrique apprendra avec regret que le général de division Yusuf, commandant la 40e division militaire, est mort à Cannes, le 16 de ce mois.

Le général a voulu être inhumé à Alger, sur cette terre d'Afrique où il a combattu pendant trente-cinq ans, et où, par sa bravoure et ses hautes qualités militaires, il a su conquérir le grade le plus élevé de l'armée.

L'Algérie se montre reconnaissante du dernier souvenir de celui qu'elle peut, à juste titre, considérer comme un de ses enfants; et nous, compagnons d'armes du général, nous partagerons ce sentiment en l'accompagnant à sa dernière demeure.

Les honneurs militaires seront rendus au général Yusuf conformément à l'article 372 du décret du 13 octobre 1863.

Le maréchal gouverneur général de l'Algérie, Maréchal de MAC-MAHON.

Dans les cercles politiques et dans le monde des affaires, on se montre rassuré à l'égard du conflit austro-prussien. Il est parlé d'une lettre que l'Empereur des Français aurait écrite au roi de Prusse, dans le sens du rétablissement de l'entente pacifique entre les deux grands Etats Germaniques.

Une lettre de Vienne fait connaître que les enrôlements pour compléter le corps d'armée autrichien au Mexique, commenceront prochainement en Autriche. L'embarquement de ces troupes doit avoir lieu à Trieste, dès que la saison sera favorable.

Quelques journaux Espagnols parlent d'une crise ministérielle. Les noms de MM. les marquis de Duero et Miraflores, de Rios-Rosas, et Lersundi sont mis en avant, comme devant entrer dans le nouveau cabinet.

Nous apprenons, par voie télégraphique, que la reine Marie-Amélie est morte samedi, à Claremont.

On dit que S. S. Pie IX, informée télégraphiquement de la maladie de la reine Marie-Amélie, lui a fait parvenir par la même voie la bénédiction apostolique.

Un grand nombre de personnes attachées à la famille d'Orléans, parmi lesquelles MM. Guizot, Thiers, de Broglie, de Rémusat, de Lasteyrie, etc., sont partis, ou se disposent à partir pour l'Angleterre, afin d'assister aux obsèques de la feue reine.

La Russie poursuit ses agrandissements dans l'Asie centrale. Le général Tcherniaeff a fait savoir à l'émir de Bokhara qu'il s'avancerait sur son territoire, s'il ne rendait pas la liberté à un envoyé russe qu'il retient prisonnier. Les derniers avis de Tashkend portent que les habitants de cette ville ont aboli l'esclavage par déférence pour l'empereur de Russie. Tous les esclaves, la plupart d'origine persane, ont été mis en liberté.

Pour le bulletin politique: A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Prusse.

Breslau, 25 mars. Les fortifications de Cracovie vont être armées. Les travaux sont poussés activement.

On fortifie divers points entre Teschen et Bielitz. Les troupes qui doivent les occuper sont désignées.

Breslau, 26 mars.

On mande d'Oderberg, 25 mars, à la Gazette de

Breslau, que cinq régiments des divisions de Hanovre, Mendorff et Clam-Gallas, ont passé avec leurs état-majors, par cette ville, se rendant en Transylvanie en Silésie et en Bohême. Les frontières reçoivent de nombreuses garnisons et les mouvements de troupes augmentent.

Berlin, 26 mars.

Dans nos cercles gouvernementaux on nie de la manière la plus formelle, ainsi que certains journaux l'ont prétendu, que des pourparlers, au sujet d'une conférence européenne, concernant les duchés l'Elbe, aient eu lieu à Paris. Cette question reste engagée entre la Prusse et l'Autriche seules et il est même douteux qu'elle soit de nouveau portée devant la confédération germanique.

Berlin, 26 mars.

La Gazette de l'Allemagne du Nord dément le bruit de l'envoi d'une lettre de félicitations de l'empereur d'Autriche au roi de Prusse. Le bruit de congratulations transmises par le télégraphe paraît aussi controuvé.

Autriche.

Vienne, 26 mars.

Le journal le Débat, confirme la nouvelle que l'empereur d'Autriche aurait envoyé, ces jours derniers, une lettre autographe au roi de Prusse. Cette lettre serait conçue dans les termes les plus amicaux et aurait entièrement résolu l'affaire des armements. Le Débat exprime l'espoir qu'une entrevue des deux souverains aplanira toute les divergences créées par des agents trop zélés.

Italie.

Florence, 25 mars.

Le Sénat a adopté aujourd'hui à l'unanimité le projet d'institution de crédit foncier avec un autre projet d'intérêt local.

Les séances du Sénat sont ajournées.

Florence, 26 mars.

Hier, a eu lieu une réunion des directeurs d'établissements de crédit, de sociétés industrielles et de compagnies de chemins de fer, dans le but de chercher les moyens d'améliorer les conditions de ces diverses entreprises au point de vue du crédit. La réunion s'est déclarée en permanence. Elle a nommé une Commission pour examiner les propositions faites et formuler des conclusions.

Portugal.

Lisbonne, 25 mars.

La Chambre des députés a commencé la discussion du budget, après avoir adopté la loi sur la presse. Le gouvernement a pris des mesures de précaution contre le choléra.

L'EXPORTATION DES VINS FRANÇAIS EN ANGLETERRE.

Qu'il se tienne à Dijon ou à Bordeaux, à Paris ou à Genève, le congrès viticole recherchera pour quels motifs les vins français n'ont

ci allait être le plus sérieux et le plus vif de ma vie.

Il y a, ce me semble, trois sortes d'amour, qui diffèrent par leur nature et leur force. Le premier, quand la passion est réciproque, quand les pensées se confondent, quand le cœur et l'esprit sont à l'unisson, c'est la félicité sur terre, souvent de courte durée, mais se transformant en une amitié sublime. Le second est l'amour solitaire, jamais encouragé par un mot ou un sourire, celui-là meurt d'inanition. L'absence et le temps nous en guérissent.

Le troisième vit d'incertitudes, de doutes et d'hésitations qui l'alimentent sans cesse. La jalousie qui l'afflige ne fait que l'entretenir. Tantôt il est heureux de la douce conviction qu'il triomphera, tantôt il gémit du mépris réel ou imaginaire dont il se croit l'objet; il est en proie à ces sentiments divers aussi longtemps que l'objet qui les cause se trouve à sa portée. Peu lui importe que cet objet soit digne ou non de l'avoir inspiré; peu importe que ce soit un ange sauvé ou déchu. L'amour n'est pas la logique: il n'a rien de commun avec la partie morale de notre nature; la beauté est son but, et la beauté n'est pas la morale.

Nous pouvons distinguer en nous-mêmes trois sortes de sensations: les morales, les intellectuelles, et, si on me passe ce mot, les passionnelles. Ces dernières sont aussi distinctes des autres que l'huile de l'eau. A celles-ci appartient l'amour, qui, je le répète, n'a aucun rapport avec les sentiments moraux de notre nature. Hélas! il n'y est que trop souvent opposé. Souvent une grossière et méchante coquette captivera plus de cœurs que la plus honnête des beautés, et de

pas, en Angleterre surtout, un débouché plus considérable. On nous communique une lettre qui renferme à cet égard des renseignements d'autant plus dignes d'intérêt qu'ils sont fournis par un négociant en vins de Londres.

Presque tous les vins français sont relativement bon marché, très favorables à la santé et forment une boisson délicieuse pendant le dîner. L'Oporto, bon comme vin de liqueur après le repas, ne remplit pas les conditions du vin français; on ne peut boire que fort peu d'Oporto, tant à cause du prix qu'à cause de la force de ce vin, tandis que l'estomac demande une certaine quantité de liquide pour la digestion.

L'Angleterre est le seul pays où le Xérès est exporté. Cela doit être une preuve frappante que le monde entier, sauf l'Angleterre, ne considère ni ce vin, ni l'Oporto, comme une boisson convenable, tandis que les vins français se boivent par toute la terre. Il est remarquable aussi que ces vins s'expédient en quantité en Suisse et en Italie. La France exporte pour environ 250 millions de vins, tandis que l'exportation de l'Espagne et du Portugal ensemble s'élève à peine à 12 millions, d'un autre côté, il ne faut pas s'étonner si les Brésiliens boivent du vin de Portugal, ce sont des Portugais.

La dernière statistique indique un changement dans le goût anglais la consommation des esprits a diminué et celle du claret (vin léger) a augmenté; les préjugés contre ce vin s'évanouissent peu à peu; la seule difficulté maintenant est de savoir comment s'en procurer de bon, de pur, à bon marché.

Quelques personnes proposent la réduction du droit d'entrée des vins en bouteilles; au lieu de cinquante centimes par bouteille, si le droit n'était que de dix centimes, on pourrait se procurer du bon vin ordinaire à un franc dix centimes la bouteille.

D'autres personnes conseillent la suppression des intermédiaires inutiles. Voici, disent-elles, comment les choses se passent: le vigneron ou producteur vend ses produits au marchand de vin (n° 1) de la ville voisine lequel le revend à un marchand de vin (n° 2) du chef-lieu du département; ce dernier le revend à un marchand de vin (n° 3) à Paris ou à Bordeaux, d'où il est revendu à un marchand de vin (n° 4)

brillantes empoisonneuses ont, à notre époque même, fait des conquêtes jusqu'au pied de l'échafaud!

Je ne justifie rien, j'expose; je ne moralise point, je raconte. Je sais que les aphorismes que je viens de formuler ne plairont pas à des moralistes sévères et que mes convictions sont assez tristes, mais j'ai pour moi l'expérience; et si peu de bénéfice et de plaisir qu'il y ait à dire la vérité, je ne veux pas la sacrifier à des préjugés populaires.

Quoique je ne fusse qu'un rude aventurier, j'avais suffisamment étudié la psychologie pour comprendre ces vérités, et j'essayais d'analyser mon attachement à cette jeune fille ou à cette femme, pour en découvrir les causes. Sa grande beauté était sans doute une de ces causes, mais non la seule. Si j'avais simplement distingué cette beauté en des circonstances ordinaires, — c'est-à-dire sans faire connaissance avec l'esprit qui l'animaient, — j'aurais pu l'aimer ou rester indifférent. C'était donc l'esprit, mais non l'esprit seul qui m'avait subjugué. Le même bijou dans un chaton moins brillant aurait pu ne pas exciter mon admiration. L'esprit et la forme réunis m'avaient captivé. L'âme et le corps à la fois avaient engendré ma passion, ce qui peut en expliquer la soudaineté et la force. Je savais pourquoi j'aimais sa personne, — je n'ignorais pas les lois de la beauté, — mais je ne savais pas pourquoi j'aimais son esprit. Ce n'était certes pas que je me fisse une haute idée de ses qualités morales: elles m'étaient inconnues; j'avais la preuve de son courage, de sa volonté énergique, de son imagination puissante, quoique légère et versatile, mais ce n'étaient point là des qualités morales, qui ne sont pas même toujours féminines! Il est vrai, elle avait

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 28 mars 1866.

13

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

XIV.

— Physiologie du cœur. —

Il n'y a pas de sentiment plus pénible que la jalousie, mortification de la vanité, désappointement du cœur. J'ai senti l'aiguillon de la honte, l'humiliation de la fortune perdue, même la peur de la mort; mais rien de tout cela ne m'a torturé l'âme comme la douleur d'une passion non partagée. Ces diverses épreuves ne sont que passagères, et l'amertume en disparaît vite. La jalousie, comme la dent du serpent, porte son poison en elle et les blessures qu'elle fait sont lentes à guérir. C'est ce que savait bien Shakespeare, ce maître du cœur humain, quand il écrivait la fameuse prière de Iago.

Pour noyer mon dépit, j'avais largement bu au bal, et, de retour chez moi, j'avais continué mes

La reproduction est interdite

de Londres, lequel ferait à un marchand de vin (n° 5.) »

La suppression, ou du moins la réduction des intermédiaires, aura en effet de précieux avantages pour le producteur et le consommateur. On commence à s'en apercevoir dans le commerce des vins à l'intérieur. Nombre des propriétaires, des négociants, expédient directement leurs fûts du pays de récolte au lieu d'achat. Il en résulte d'abord qu'on a du vin non frelaté, puis qu'on le paie moins cher. Telle barrique de Bordeaux ou de Bourgogne, de Bourgogne ou de Beaujolais, est augmentée de 15 et même de 20 francs par le prélèvement des intermédiaires.

Pour en revenir à l'exportation, il ne suffit pas de simplifier l'échange; il faut le moraliser. Le congrès devra faire la guerre, une guerre inexorable aux pacotilleurs de vins expédiés en Angleterre. Ce sont ceux qui ont arrêté, qui entravent encore maintenant l'exportation de nos produits des diverses zones, comment s'y prendre pour cela? Tout simplement imiter les producteurs manufacturiers victimes d'une fraude semblable. Etablir une « marque de provenance » vinicole de même qu'il y a une marque de fabrique industrielle. A. BAYVET.

LA TRICHINÉ.

Par suite des bruits malheureusement fondés qui nous étaient venus de l'Allemagne du Nord et de la Belgique, les charcutiers, en France, étaient menacés de voir leur clientèle réduite à sa plus simple expression et l'élève de la race porcine d'être délaissée au moment où elle était en voie de progrès. Mais, grâce à la sollicitude du gouvernement et au concours de la science, la panique qui s'était répandue, parmi une certaine classe de consommateurs, aura été de courte durée. En effet, il résulte du rapport que M. Delpuch, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris et Reynal professeur de l'école impériale vétérinaire d'Alfort, viennent de remettre au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, que la peur avait, comme presque toujours en pareille matière, singulièrement exagéré les proportions du mal. La vérité est que « toutes les épidémies de trichinose qui avaient été signalées en Allemagne, dans ces derniers temps, sont maintenant éteintes ou à leur déclin et qu'aucun cas de trichinose humaine ou porcine, né d'une manière certaine sur le sol même, n'a encore été constaté en France. »

« Les auteurs du rapport vont plus loin, dit le *Moniteur*. Ils affirment qu'il ne pouvait en être autrement et qu'il en sera de même dans l'avenir si les habitudes actuelles des populations françaises ne viennent pas à se modifier. La coutume de bien cuire la viande de porc, qui est générale dans notre pays, aura toujours pour conséquence d'empêcher la généralisation épidémique de la trichinose. Tout au plus pourra-t-on observer des faits isolés ou restreints. MM. Delpuch et Reynal, appuient cette opinion sur des faits dont ils ont été témoins dans le cours de leur mission. »

« En Allemagne, au contraire, les ouvriers et les habitants des campagnes mangent encore habituellement de la viande crue, entière ou hachée, ou des préparations qui n'ont subi que pendant quelques instants l'action de la fumée et dans lesquelles les trichines sont encore vivantes. »

« Par tous ces motifs, les auteurs du rapport regardent l'inspection microscopique obli-

gatoire comme inutile en France. Ils proposent toutefois, dans un but d'étude et de contrôle définitif, d'établir, dans quelques villes pourvues d'abattoirs, et sur des points variés du territoire un service d'examen par le microscope. »

Pour extrait A. Layton.

Revue des Journaux.

On lit dans le *Bulletin du Journal des Débats* :

« Les Anglais ayant obtenu à peu près tout ce qu'ils pouvaient souhaiter en fait de liberté et de prospérité, n'apportent plus la moindre passion aux mesures de réforme que discute leur Parlement. En ce moment, ils s'assèment à la table qui leur a été dressée par le cabinet Russell, mais ils repoussent successivement tous les mots que leur présente soit le ministère, soit l'opposition. Les libéraux et les conservateurs ont beau faire, l'Angleterre est rassasiée de réformes, elle n'a plus faim. Il y a ainsi de par le monde des riches qui ont perdu l'appétit, tandis qu'à leur porte des affamés se contenteraient des miettes de leur table. »

La France estime que le résultat de la discussion de l'Adresse, au sein du gouvernement comme dans la Chambre, c'est l'affermissement incontestable de la politique que l'Empereur a résumée par ces trois mots dans sa réponse aux députés. « Stabilité, progrès, liberté. »

« L'impression va se répandre dans le pays, poursuit M. Polin, et elle confirmera la sécurité qui est la conséquence certaine d'une politique éclairée et prévoyante. »

« Le sentiment politique qui a pénétré la majorité de la Chambre, qui est plus accentué chez les uns, plus contenu chez les autres, est évidemment celui qui va s'emparer du pays. La France veut l'Empire et la liberté, et elle désavoue tous ceux qui voudraient séparer, d'un côté comme de l'autre, les deux termes de cette alliance qui est la sauvegarde de son avenir et sa double garantie contre la révolution et le despotisme. »

En même temps que M. Emile Ollivier, M. Adalbert Philis vient prendre place parmi les rédacteurs de la *Presse*. Voici en quels termes, M. Philis s'exprime dans un article intitulé « *L'Opposition efficace*. » :

Ni résignation ni impatience, fermeté et mesures; voilà les grands traits auxquels se reconnaît une opposition en pleine possession d'elle-même et destinée à grandir. C'est par ces traits que se signale à la France la politique vraiment nouvelle des quarante-cinq. L'opinion libérale suit d'un œil reconnaissant leur marche en avant. C'en est assez, nous le comprenons de reste pour troubler les idées du journal le *Pays* et altérer chez lui le sens des mots. Nous lui demandons la permission de rendre aux choses leur véritable nom. Ce qu'il appelle l'opposition honteuse, c'est l'opposition efficace. »

M. Coquille reprend dans le *Monde*, une de ses thèses favorites à savoir que l'alliance de l'Autriche est la seule qui réponde aux vrais intérêts de la France :

« Il est une vérité qui n'échappe à personne, c'est que sans l'Autriche nous sommes impuissants contre la Russie en Orient. Nous l'avons vu dans la guerre de Crimée. La neutralité de l'Autriche nous a permis de prendre Sébastopol, et c'est tout. La guerre, finie, on a rendu Sébastopol, et chacun est retourné chez soi.

étaient tombés dans les mains de don Ramon, tout était bien; mais s'ils se trouvaient entre celles d'un berger grossier, mal disposé envers son maître, ce gentleman pouvait être dangereusement compromis par suite de ma maladresse. Une telle négligence aurait paru inexcusable au quartier général. J'eus à cet égard les plus noirs pressentiments; ce fut l'une des heures les plus tristes de mon existence. »

De ce sombre état de mon âme, j'aurais pu conclure que la lumière était proche, car ce proverbe, « après les ténèbres, la lumière! » est également vrai au moral et au physique: le jour pointait.

XV

— Une singulière lettre. —

Je goûtais à peine à mon déjeuner, essentiellement mexicain, composé d'une tasse de chocolat et d'un petit gâteau sucré. Un verre de cognac et un cigare de la Havane me plurent davantage et calmèrent un peu mes nerfs agités. Heureusement, je n'avais pas de tâche à remplir ce jour-là, car je m'en serais difficilement acquitté.

Je restai sur l'azotea jusque près de midi. L'orage qui grondait dans mon cœur m'empêcha de remarquer ce qui se passait autour de la terrasse. Les scènes animées de la place du village, les tirailleurs et leur chevaux, les bouviers dans leurs manteaux bariolés, les revendeuses indiennes assises devant leurs marchandises et les jolies indigènes ne fixèrent point mon attention.

Per intervalles, mes regards s'arrêtaient sur les murailles de l'habitation lointaine de don Ramon.

Les événements auraient trouvé une tout autre issue, si, unis à l'Autriche, nous avions attaqué la Russie, non pas aux extrémités insensibles de sa puissance, mais au cœur même de sa vie, en Pologne. La question d'Orient, et même la question européenne, eussent été tranchées. Espérons qu'un pareil avenglement ne se renouvellera pas. »

L'*Union* s'attache à réfuter, par l'organe de M. Laurentie, le manifeste que M. Ollivier publiait, hier, dans la *Presse*: « Quel que soit le défaut de logique de M. E. Ollivier, dit en terminant l'*Union*, qu'il soit le bienvenu dans le journalisme. Il va voir de près ce qu'est la vie des lutteurs qu'insultent les impuissants, que menacent des matamores et que délaissent des ingrats et des parvenus. Il nous plaît de voir ce nouveau venu dans une arène que quelques-uns peut-être ont déshonorée. Il saura que d'autres, fussent-ils des vaincus, ont le droit d'y paraître la tête haute. Ce n'est pas l'arène des ambitieux, et, à ce point de vue, nous souhaitons que son honnêteté n'ait pas de mécomptes. Mais ce sera beaucoup si l'exemple de son abnégation est une protestation de plus contre les défaillances qui ont suivi trop souvent les théories et les professions de la liberté. »

Pour extrait: A. LAYTON.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral, viennent d'être nommés instituteurs communaux MM. Delbrail (J-B), instituteur communal à Duravel.

- Brony (François), id. à Corn.
- Lachize (Jean), id. à Baladou.
- Fouchet (Frédéric), id. à Leyme.
- Sireyrol (Henri), id. à Couzou.
- Ortal (Augustin), id. à St-Martin-de-Vers.
- M^{me} Pagnot (Eugénie), nee Pradel, institutrice à Gigouzac.

M. le Préfet du Lot, vient d'accorder une gratification au sieur Tillet (Antoine), de Prudhomat, pour avoir sauvé, dans la nuit du 13 au 14 février dernier, le sieur Ayroles (Pierre), qui était en danger de se noyer dans le ruisseau de Mamoul, en ce moment débordé.

Par décret impérial, en date du 25 mars, ont été nommés :

Président du Tribunal de première instance d'Auch, M. Fournié, président du Tribunal de première instance de Figeac.

Président du Tribunal de première instance de Figeac, M. Faurie, procureur impérial, à Nérac.

Procureur du Tribunal civil de Nérac, M. Destanne de Bernis, substitut à Cahors.

Substitut au Tribunal civil de Cahors, M. Prestat, substitut à Lombez.

Substitut au Tribunal civil de Lombez, M. de Gardes, avocat.

Juge au Tribunal civil de Lombez, avec fonctions de juge d'instruction, M. Fauré.

Le dimanche des Rameaux a été favorisé par un temps magnifique. Aussi toutes les églises de notre ville étaient-elles remplies de fidèles tenant religieusement dans leurs mains, pour être bénie, la branche traditionnelle de laurier.

Elle n'était cependant pas si éloignée qu'on n'eût pu y distinguer une forme humaine, s'il y en avait eu une; mais aucune ne s'y trouvait, et vingt fois, cinquante fois même je détournais mes yeux désappointés.

Vers midi, le sergent du poste m'avertit qu'un mexicain désirait me parler. Machinalement j'ordonnai qu'on le fit monter, mais ce ne fut que lorsque cet homme parut devant moi que je songeai à ce que je faisais.

La présence du mexicain me tira tout à coup de ma triste rêverie. Je reconnus un des vaqueros de don Ramon de Vargas.

Il y avait quelque chose dans ses manières qui trahissait en lui un message. Une lettre sans enveloppe qu'il tira de dessous sa jaquette, — après avoir jeté un coup d'œil autour de lui pour s'assurer qu'il n'était pas surveillé, — confirma mon observation.

Je pris le papier. Il n'y avait pas d'adresse, ce qui du reste ne m'arrêta pas. Mes doigts tremblaient lorsque je brisai le cachet. Quand je reconnus l'écriture, mon cœur battit au point de me suffoquer. Je murmurai péniblement quelque chose au message, et pour lui cacher mon émotion, je me tournai et me dirigeai vers le point le plus éloigné de l'azotea avant de lire le billet. Je commandai au mexicain de descendre et d'attendre une réponse.

Delivré de sa présence, je lus ensuite ce qui suit :

48 juillet 48 —

« Galant capitaine! laissez-moi vous souhaiter le bonjour, car je présume qu'après les fatigues de la nuit dernière, il n'est encore que matin pour vous. Avez-vous rêvé de votre belle dame noire? « Pauvre diablesse! » Ah! ah! ah! galant capitaine. »

Je fus irrité de ce mode d'écriture, car le mot « galant » était isolément souligné, et j'allais jeter cette lettre, qui railait sans doute ma misérable con-

Une instruction de S. Exc. le Ministre de la guerre, a fixé au 1^{er} juin, l'ouverture du concours pour l'admission à l'école impériale militaire.

Les aspirants devront se faire inscrire avant le 1^{er} mai prochain, s'ils sont civils, à la *préfecture du département où ils étudient* et s'ils sont militaires, à la *préfecture du département dans lequel ils sont en garnison*.

Les demandes de places gratuites ou demi-gratuites, faites en faveur des candidats, devront rigoureusement être remises à M. le Préfet, dans les délais fixés pour l'inscription des candidats, sous peine d'être considérées comme non avenues.

Rapport lu par M. le Président de la Société de Secours Mutuels, sur l'exercice 1865, à la séance générale du 18 mars 1866.

Il n'est point nécessaire de développer aujourd'hui devant vous les nombreux avantages des associations charitables, spécialement ceux de la Société à laquelle vous appartenez. Chacun de vous connaît les précieux mérites de l'association de *Secours Mutuels*: votre fidélité, l'accroissement incessant du nombre des coopérateurs, une pratique universelle, sont les meilleurs témoignages de la prospérité de telles associations, aussi bien que de leur utilité réelle. — Nous sommes tous unanimes, messieurs, pour nous en souvenir et faire remonter notre reconnaissance jusqu'à l'Empereur qui a été le premier à les encourager.

Vous le savez d'ailleurs, messieurs, tous les ans, à pareille époque, je me suis fait un devoir de vous convoquer pour vous faire connaître la situation financière de notre Société. Il est bon d'ajouter que c'était un bonheur pour la commission et pour moi, de vous faire connaître son état florissant.

Cependant, j'ai le regret de vous dire que cette prospérité a subi cette année un temps d'arrêt, le compte financier annuel vous l'a déjà fait pressentir: nos dépenses dans le courant de l'année 1865 ont excédé nos recettes de 1005^{fr.} 25 c.

Cette situation grave a appelé la plus sérieuse attention de la commission que j'ai l'honneur de présider; et j'ai la mission de vous exposer en son nom les réformes et les améliorations qu'elle a cru devoir introduire dans les diverses parties du service et qui, nous en avons la confiance auront pour conséquence certaine de rétablir les finances dans leur équilibre.

Toutefois avant d'entrer dans le détail de ces améliorations, je dois vous donner quelques explications sur le compte qui a été distribué, vous faire connaître purement et simplement les chiffres de recettes et de dépenses de l'année 1865, c'eût été vous cacher les causes de l'état normal dans lequel l'exercice budgétaire s'est trouvé, vous taire les causes du déficit qui s'est produit, peut être vous empêcher de trouver les moyens de porter remède à la situation. — J'ai dû vous donner des termes de comparaison; j'ai mis en regard des recettes et des dépenses de l'année révolue, les recettes et les dépenses de l'exercice précédent, clos dans les conditions les plus avantageuses pour notre Société.

EN 1864 :

Les membres participants étaient au nombre de.....	654
Celui des membres honoraires était de....	439
TOTAL.....	803

EN 1865 :

Les membres participants étaient au nombre de.....	635
Celui des membres honoraires est de....	168
TOTAL.....	863

L'augmentation est pour les membres participants de 34 et de 29 pour les membres honoraires. — Total 69.

Ainsi sous le rapport du personnel, la Société continue à suivre son cours assentimentel, et ce qui est précieux à constater c'est le concours toujours constant et plus sympathique que nous donnent MM. les membres honoraires.

Sous le rapport financier, j'ai comparé les divers exercices, les recettes ont toujours progressé,

quand mon œil, errant sur le papier, saisit quelques mots qui m'engagèrent à en poursuivre la lecture.

« Galant capitaine! j'avais une jument favorite. Vous qui êtes affligé d'une affection semblable pour le noble Moro, vous pouvez comprendre combien je chérissais cette créature. Votre tir, trop adroit, hélas! me priva en un malheureux instant de ma jument; mais vous m'avez offert de m'indemniser en me donnant ce que je sais bien être votre plus cher objet sur la terre. En vérité, si j'étais votre fiancée, je supporterais difficilement une affection aussi partagée. Eh bien, mon capitaine, j'apprécie le sacrifice généreux que vous avez voulu faire et je ne l'accepte pas. Cependant, je sais que vous êtes désireux de payer votre dette. Vous le pouvez... Ecoutez!... »

Je m'attendais à voir suivre quelques conditions très-dures. Peu m'importait. Il n'y avait pas de sacrifice que je ne fusse prêt à faire; j'aurais entrepris les actes les plus extravagants pour gagner ce cœur hautain et lui inoculer la douleur qui déchirait le mien. Je continuai à lire :

(La suite au prochain numéro).

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR
 Rédacteur en chef: A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la *Presse*.

Même prix dans les Départements et à Paris :

Un an.....	52 fr. (au lieu de 64 fr.)
Six mois.....	26 fr. (au lieu de 32 fr.)
Trois mois.....	13 fr. (au lieu de 16 fr.)
Un mois.....	4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'*Avenir national* se vend dans les gares de ch. de fers

Cahors, 28 mars, 1866.

les dépenses leur ont toujours été inférieures. Et sans remonter trop haut, le tableau ci-après vous fera connaître les recettes et les dépenses des cinq dernières années et les dépenses particulières aux malades.

Table with 5 columns: Année, Recettes, Dépenses, Nombre de malades, Honoraires des malades. Rows for years 1861-1865.

Je poursuis l'examen comparatif; mais je le borne aux deux derniers exercices. — En 1864, la Société eut un boni de... 1,460

En 1865, elle a un déficit de... 4,005 25

En 1864, les secours donnés en argent à 420 malades étaient de... 3,112 »

Table with 2 columns: Médicaments, Frais pharmaceutiques. Rows for 1864 and 1865.

Total... 7,738 53

A déduire dépense de 1864... 4,978 »

Différence... 2,760 53

En 1864, les malades avaient reçu en terme moyen... 25 13

En 1865, ils ont reçu, en terme moyen... 34 30

Les médecins par malade avaient reçu... 8 88

Les pharmaciens avaient reçu par malade... 6 54

Coût par malade... 41 13

Il a donc été dépensé en plus pour chaque malade... 18 38

En présence de cette situation, votre Commission a dû rechercher les causes, les moyens d'y remédier.

Fallait-il trouver la cause du mal dans l'aggravation des charges que doit amener naturellement l'avancement en âge des plus anciens sociétaires?

Dans une épidémie quelconque? Dans des circonstances exceptionnelles? Non. L'augmentation des dépenses qui s'est produite a été trop brusque pour admettre la première interprétation; l'état sanitaire de la ville, exempte de toute variation fâcheuse, éloigne la seconde.

Votre commission a cherché ailleurs; elle ne se dissimule point qu'elle réside dans une certaine tendance de certains malades à manifester des exigences. Beaucoup, il faut le dire, s'abandonnent à l'appréhension d'une maladie grave, mais pénétrés de l'idée que les frais de maladie incombent à la caisse sociale, par faiblesse autant que par nécessité, ils sollicitent des visites journalières de leur médecin, ils se font administrer les médicaments les plus variés, pour des maladies légères, le même abus se produit; en telle sorte, qu'exagérant à leur profit les largesses de la Société, ils songent peu aux ménagements qu'il conviendrait de garder dans l'intérêt de ses co-sociétaires.

La Commission a pensé que, dans ces circonstances, elle devait considérer les précédents et s'approprier des mesures adoptées dans des localités circonvoisines. Quelques Sociétés ont créé un Comité d'hygiène, composé d'un nombre restreint de médecins, lesquels, tenant leur mandat de la Société elle-même, sachant que le but de l'institution étant de fournir des soins efficaces aux malades, mais connaissant aussi les ressources modestes de l'association, ont paru à la Commission avoir plus de force pour résister aux exigences des malades, tout en leur donnant d'utiles secours.

Votre Commission a donc décidé qu'un Comité hygiénique serait établi pour fonctionner au sein de votre Société, et que le comité serait composé de quatre médecins; certes leur désignation a été une chose pénible en présence d'un corps médical aussi éclairé, aussi honnête et zélé que celui de notre ville, d'un corps où chacun de nous compte des amis, et pourtant il a fallu se vaincre. La solution de cette question s'est élevée pour nous à la hauteur d'un devoir.

Un scrutin a été ouvert par la Commission; les suffrages de la majorité ont désigné MM. Lacombe, Aussel, Verdier et Caviolle, fils. Ces Messieurs consultés, ont bien voulu accepter le mandat; ils ont fait plus, ils ont accepté qu'une somme fixe de 1,200 francs serait payée annuellement par la Société à titre d'abonnement, c'est-à-dire que cette somme serait répartie entre eux proportionnellement au nombre des malades visités par chacun.

MM. les pharmaciens pourront tous, indifféremment, être appelés à fournir des remèdes; mais votre Commission en a l'assurance, dans l'intérêt de l'institution, ils consentiront à réduire au prix le plus modéré, les médicaments ordonnés par les médecins susdits. Ces médicaments seront fournis sur l'ordonnance des médecins, mise en marge de la feuille de visite délivrée aux malades. A la guérison, ces feuilles seront définitivement arrêtées par le médecin et le prix des remèdes sera visé par lui.

Cette nouvelle réglementation pratiquée aujourd'hui par un grand nombre de Sociétés de secours mutuels, paraît conforme aux intérêts les mieux entendus d'une telle association, en cela, qu'elle peut concilier l'obligation de donner aux malades les soins les plus efficaces tout en protégeant ses ressources matérielles.

Je ferai, en terminant, une observation qui aura un caractère rétrospectif et général; si au début, avec une cotisation modique de 6 f., plus tard de 8 f., nous avons pu remplir toutes nos obligations envers nos infirmes et nos malades, pourvoir à tous les frais de décès, en un mot, faire face à tous nos engagements et procurer encore à notre caisse une réserve de 25,000 f., ce n'est que grâce, sans doute, à l'exactitude de chaque Sociétaire, au concours si soutenu et si louable des membres honoraires, aux secours du gouvernement, mais c'est grâce surtout à l'économie rigide avec laquelle votre Société a été administrée. Or, la Commission n'ignore pas que, pour le maintien de cet état prospère, elle doit persévérer avec zèle, avec énergie dans sa ligne de conduite; mais elle dit bien haut à MM. les Sociétaires que pour obtenir la continuation de résultats aussi satisfaisants, elle a besoin, comme par le passé, du concours actif et désintéressé de tous.

Le Président de la Société, Chevalier de la Légion d'Honneur, AUGUSTE BERTON.

Cahors, 18 mars 1866.

Monsieur le Rédacteur,

Nous vous prions, de vouloir bien insérer, dans votre prochain numéro, la réponse suivante à la note que vous avez publiée, samedi dernier, à la suite d'une lettre, signée *** D.-m.

« L'engagement que nous avons pris, en présence de toute la Société, au sujet de la répartition des honoraires des médecins est, de notre part, sérieuse et irrévocable. Nous restons fidèles à notre parole, à moins que la Société, qui est souveraine, n'en décide autrement.

Agréer, monsieur le Rédacteur, l'assurance de notre considération très-distinguée.

B. GUILLOU, doct.-méd., H. LEBOEUF, id.

La foire de Montcuq a été fort belle, 486 paires de bœufs ou de vaches se sont vendus sans peine.

60 veaux ont été livrés à 0,75 c. le k. poids vif. Les bêtes à laine ont éprouvé une baisse de 2 fr. par tête.

Baisse aussi sur la vente des porcs gras, de 10 fr. par 50 kil.

Volaille, 1 fr. 20 — œufs 0 fr. 50 — blé 18 fr. l'hect. — maïs 10 fr. — pommes de terre 4 fr. 25.

Le 20 mars, vers 4 heures du soir, le nommé Thomas (François), âgé de 60 ans, revenait de Figeac sur sa charrette; il arrivait à quelques kilomètres de Lentillac, lieu de sa résidence, quand le véhicule fut renversé à un tournant dangereux, et le malheureux Thomas entraîné sous lui. Le vieillard a expiré au bout de quelques instants.

On nous écrit de Vayrac :

Monsieur le Rédacteur,

La station du Carême vient d'être prêchée avec un succès remarquable dans notre petite ville de Vayrac, par le R. P. Prats, de la Compagnie de Jésus. La parole mâle et énergique de ce religieux, très-connu et souvent entendu dans les paroisses du midi de la France, et associé au Père Lavigne dans la célèbre mission des bagues de Toulon, devait profondément remuer nos populations. Ses prédications ont été couronnées, en effet, par les plus consolants résultats. Ne pouvant les énumérer et faire ici connaître tous en détail, qu'il me soit permis de mentionner le discours étonnant qu'il a prononcé du piédestal de la croix de notre cimetière, devant une foule immense de personnes accourues de tous les points du canton et des parties limitrophes de la Corrèze; qu'il me soit permis de mentionner encore les touchantes cérémonies de la Bénédiction des enfants et de la Consécration de notre paroisse à la Sainte-Vierge, et par dessus tout, celle de la Communion générale des hommes, le dimanche des Rameaux. Jamais nous n'avons été témoins d'un plus imposant spectacle religieux qu'en ce jour où nous avons vu le vaste chœur de notre église et sa grande et large nef, remplis d'hommes dont l'attitude grave et recueillie montrait la force et la sincérité des sentiments qui les amenaient aux pieds des autels. A cette heure là, surtout, ou aurait pu compter, et on comptait au Ciel, dans leurs rangs pressés, beaucoup de brebis égarées revenues au bercail, beaucoup d'enfants prodigés rentrés dans la maison paternelle pour s'y asseoir au banquet de la réconciliation et du salut.

Veillez, M. le Rédacteur en chef, donner dans votre feuille, si connue dans notre département, une place à l'expression publique de notre reconnaissance pour le missionnaire qui est venu nous évangéliser. Poissent les fruits de son apostolat au milieu de nous être aussi durables que le sera le souvenir de son zèle et de son éléquence.

Agréer, etc. C.

THEATRE DE CAHORS

A Messieurs les habitués du Théâtre

Messieurs, Pour la troisième fois, je viens vous offrir deux nouvelles représentations; qui auront lieu, le mardi 3 avril et le mercredi, 4 avril; elles se composeront du Lion amoureux et d'Eloïse Parquet, les deux succès actuels de la capitale. Les soins que j'ai apportés dans la mise en scène, et les sacrifices que je m'impose, me font espérer que, comme précédemment, leurs sympathies me seront acquises. J'espère donc que le public caudrien assistera, en masse, à ces deux représentations.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très-obéissant serviteur. Le Directeur F. BAUGE

Mardi prochain 3 mars

LE LION AMOUREUX

Comédie en cinq actes et en vers de M. Ponsard, précédée de la comédie française. M. Simon remplira le rôle du conventionnel Lambert. M. Bauge remplira le rôle du général Hoche. Mlle Simon remplira le rôle de la marquise de Maupas. La scène se passe en 1795. L'affiche du jour donnera le détail. S'adresser pour la location des loges, à M. Bastide, au Théâtre, à partir de dimanche.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 21 mars Bouchad (Catherine), jumelles, r. Casserie. » — Bouchad (Lucie), » — Lagarrigue (Auguste), rue St-André.

Mariages.

- 22 — Grassias (Jean), facteur des messageries, et Soulié (Françoise), marchande de fruits.

Décès.

- 21 — Fabre (Cécile-Louise), limonadière, 71 ans, à Labarre. 21 — Fournière (Elisabelle), 91 ans, (hospice). 22 — Boyer (Jeanne), marchande de nouveautés, 38 ans, rue Gortès. 24 — Tardieu (Jean-Pierre), cultivateur, 68 ans, rue Donzelle. 24 — Berthoumieux (Hélène), 79 ans, hospice. 25 — Taillade (Bertrand), maître de poste, 75 ans, rue des Boulevards.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU

Crédit Foncier de France.

Tirage du 22 mars 1866 des obligations foncières et communales avec lots.

53^{me} tirage des obligations foncières 3 et 4 % de 1853: nos 1,490 gagne fr. 100,000; — n° 25,906. fr. 50,000; — n° 165,226 fr. 20,000.

10^{me} tirage des obligations foncières de 500 fr. 4 % de 1863; n° gagnant dans les 40 séries: 5,100.

11^{me} tirage des obligations communales 3 %; n° 53,089 gagne fr. 100,000; — nos 41,416, — 103,300; — 120,209; — 52,379 chacun 10,000 fr.; — nos 136,605 — 85,076; — 22,230; — 92,426; — 136,422; — 113,786; — 129,577; — 74,206; — 109,018; — 90,372 chacun 1000 fr.

Les amateurs de romans de Gustave Aimard, et ils sont nombreux, apprendront avec plaisir qu'une édition illustrée de ses œuvres paraît en ce moment. La série commence par les Trappeurs de l'Arkansas, ce roman si dramatique, qui a placé, dès son début, Gustave Aimard parmi les plus populaires de nos romanciers. Quoique à lui un de ces romans si fertiles en incidents connaît l'entraînement passionné de cette lecture étonnante, qu'on ne peut quitter qu'en tournant la dernière page de livre. La forme populaire de cette nouvelle édition, par livraisons à 10 centimes, son bon marché la mettent à la portée des plus petites bourses, aussi prédisons-nous un immense succès à cette collection de notre Fenimore Cooper français. — En vente, chez tous les libraires, la première partie des Trappeurs de l'Arkansas: le Cœur-Loyal, complet en quinze livraisons.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris. Sommaire du 17 mars 1866.

Texte: Le général Goleseo, président du gouvernement provisoire des Principautés-Unies. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Incendie à Tampico (Mexique). — Ouverture de la Conférence sanitaire internationale, à Constantinople. — Remise du paquebot le Gharbié à la Commission officielle, à Alexandrie. — Voiture et Château, nouvelle (fin). — Travaux du Champ de Mars pour l'Exposition universelle de 1867. — Les Étrangers à Paris: les Anglais (suite). — Revue littéraire. — Monaco, par Mery. — Chronique musicale. — Ceinture contre le mal de mer.

Gravures: Le général Goleseo, président du gouvernement provisoire des Principautés-Unies. — Incendie de marchandises à Tampico. — S. A. Ali-Pacha se rendant à la Conférence sanitaire internationale, à Galata-Seraf. — Remise du paquebot le Gharbié à la Commission officielle, à Alexandrie. — Travaux du Champ de Mars pour l'Exposition de 1867. — L'abbé Listz. — Etablissement Thermal de Monaco. — Le Gabon: Jéne Gabonaise; population d'un village Pahouin. — Ceinture préservatrice du mal de mer (2 gravures). — Rébus.

Départements.

On écrit de Tulle :

Hier, une affreuse nouvelle a circulé dans notre ville. On apprenait qu'un crime horrible avait été commis, la nuit précédente à Tulle. Un individu nommé Barre (Jean), charretier au service du sieur Sorre, entrepreneur, avait assassiné sa femme et ses deux enfants, dont l'un âgé de 3 ans et l'autre de 10 mois. C'est au moyen d'une hache que le crime a été consommé, et probablement au moment où la mère, dont la tête a été horriblement fracassée, allait son enfant dans le lit, car il a été trouvé mort sur son sein, frappé sans doute du même coup. L'autre enfant avait aussi la tête dans un état horrible. C'est du côté contondant de la hache que l'assassin s'est servi.

Cette épouvantable nouvelle avait mis toute la ville en émoi; les magistrats instructeurs et la police ont immédiatement agi; on se mit à la recherche de Barre, qui avait disparu, et vers 10 heures il était aperçu par quelques personnes au lieu du Petit Mirat, à 2 kilomètres de Tulle; il se laissa arrêter sans faire de résistance, et à 11 heures on le ramena à Tulle, au milieu d'une foule énorme qui se pressait sur son passage, et était dirigé vers son domicile, rue du Trech. D'après les on dit, en présence des cadavres, il aurait fait des aveux complets. Il a été conduit ensuite à la maison d'arrêt.

Barre, qui est âgé de 32 ans, est originaire de la commune de Naves, où il était meunier, et n'habitait Tulle que depuis quelque temps. Il paraissait vivre dans de bonnes relations avec sa femme.

On se perd en conjectures sur les motifs qui ont pu porter ce malheureux à un crime si atroce. Diverses versions circulent, mais on ne peut encore s'arrêter à aucune.

Jurisprudence.

La Cour de Cassation vient de rendre l'arrêt suivant, en matière de chemin de fer :

« Le monopole des chemins de fer s'arrête aux limites de la voie ferrée.

« En conséquence, c'est par exception seulement que les chemins de fer peuvent être chargés du camionnage, qu'ils ne peuvent, en principe, imposer au destinataire, même lorsque le cahier des charges est muet sur cette question.

« La feuille d'expédition ne peut être considérée comme une lettre de voiture, et la mention que la marchandise est livrable à domicile ne lie pas le destinataire; c'est une mesure prise par l'expéditeur, dans l'intérêt du destinataire, et à laquelle celui-ci peut renoncer. »

JURISPRUDENCE RURALE.

VOIRIE. — Le Conseil d'Etat reconnaît que les maires, lors même qu'il n'existe pas de plan d'alignement délivré par l'autorité supérieure, ont le droit de donner l'alignement aux propriétaires qui veulent coustruire le long des rues. Mais, en ce cas, le maire ne peut que maintenir à la rue sa largeur existante.

« Si l'on croit nécessaire d'élargir la voie publique ou d'en changer les lignes de façade, il doit faire dresser, soit un plan partiel, soit un plan général, le soumettre à une enquête, appeler le Conseil à en délibérer, puis demander l'approbation du préfet; et c'est seulement par application de ce plan que la situation de la rue et des propriétaires riverains pourra être modifiée.

Cette décision est un témoignage nouveau du respect que professe le Conseil d'Etat pour les droits de la propriété, satisfait dans une sage mesure l'intérêt public de la viabilité et de l'intérêt non moins grave de la propriété privée.

D'après un arrêté de la Cour de cassation, les arbres de haute tige existant sur la lisière d'un bois, à moins de deux mètres du champ voisin, ne peuvent être conservés par les propriétaires du bois que s'ils ont une existence de 30 ans.

Les rejets doivent être considérés comme arbres nouveaux lorsqu'ils sont poussés sur les racines ou sur le couronnement de la souche. En conséquence, le droit de conserver ces rejets ne peut être acquis que par une seconde prescription de 30 ans.

BIBLIOGRAPHIE

FORGUES.

Sandra Belloni. L'Anneau d'Amasis. La Famille du docteur. 1 vol. 3 fr.

Voici encore une de ces réductions de romans anglais opérées par M. Forgues avec infiniment de goût et de tact. Élaguant tous ces détails chers à nos voisins, ces minutieuses descriptions et ces lents dialogues qui arrêtent la marche de l'action et qui sont essentiellement contraires au génie français, il concentre, en les rapprochant, tous les éléments dramatiques d'une œuvre; et l'œuvre, par cette concentration faite de main de maître, acquiert une saveur et une puissance nouvelles. M. Forgues applique ce procédé, dans le volume que nous annonçons, à trois récits qui ont obtenu un grand succès de l'autre côté du détroit. Le premier, et le plus considérable, Sandra Belloni, est tiré d'un ouvrage de M. Georges Meredith, Emilia in England, aventures d'une fille de la libre et artiste Italie dans la puritaine Angleterre. Le second, étrange et tragique, est dû au poète Owen Meredith. Enfin, le troisième, la Famille du docteur, est emprunté à une série d'amusantes études de la vie anglaise publiées sous le titre de Chronics of Carlingford. C'est là un heureux choix, et ces trois nouvelles ainsi rapprochées constituent un volume d'un vif intérêt.

(En vente à la librairie Hachette.)

Bulletin Agricole

Il serait assez difficile de préciser les résultats de l'enquête, aujourd'hui l'objet des préoccupations des économistes et des agronomes. Il est toutefois un point sur lequel s'accordent tous les hommes de progrès et d'intelligence, à savoir que les agriculteurs devront chercher, à l'avenir, dans la variété de leurs produits une compensation à l'insuffisance rémunératrice du prix des céréales. Ce qui ressort, en effet, de la situation actuelle de l'industrie agricole, c'est que si le blé se vend mal, le bétail, les graines oléagineuses, les fourrages, les vins, les fruits, les légumes, la volaille, trouvent, non seulement à l'intérieur, mais au dehors un écoulement lucratif et facile. Que nos producteurs s'affranchissent donc dès aujourd'hui, des traditions routinières pour modifier leur exploitation dans un sens en rapport avec la rapidité, la multiplicité des communications et avec les besoins de la consommation étrangère. Il n'est pas dans notre cadre d'énumérer ici les moyens pratiques à employer pour réaliser la transformation que les relations internationales et commerciales et la marche des temps entraîne avec elle; ces

moyens varient nécessairement selon les localités, selon la nature du sol, et aussi d'après la distance plus ou moins considérable qui sépare des grands centres de consommation la production de nos divers bassins territoriaux. Il nous suffit de constater une situation à laquelle s'applique avec une vérité frappante le vieil adage : « Avoir plusieurs cordes à son arc, est un sûr moyen de n'être jamais pris au dépourvu. »

Que dire de notre marché intérieur, sinon que sa physionomie est aujourd'hui ce qu'elle était il y a huit jours ? Même absence de demandes pour l'étranger, par suite continuation du calme à la Halle de Paris et dans nos ports de mer. Mais si les prix du blé et des farines restent stationnaires, les grains sont plus en plus favorisés, notamment l'orge et l'avoine, non seulement la hausse acquise se maintient, mais il y a tendance à une amélioration nouvelle.

Les vins sont, en ce moment, d'une vente facile à Paris; s'il n'est pas de même dans les lieux de production, c'est que les détenteurs se refusent à toute concession. Encore quelques semaines et l'aspect des ceps nous dira s'ils ont eu tort ou raison.

Mêmes cours pour les spiritueux, soit 45 fr. l'hectolitre, pour les 3/6 de betterave, et 65 f. pour le Languedoc. Les colza sont tombés à 116 fr. les 100 kilo. La graine se paie de 32 à 34 fr. l'hectolitre. Les sucres sont lourds, par suite des existences considérables.

La vente du gros bétail a été, cette semaine, quelque peu difficile à Sceaux et à Poissy; par contre, les moutons se sont avantageusement vendus. Les nouvelles d'Outre-Manche ne nous signalent aucun changement notable dans la situation sanitaire du bétail. Un prédicateur menaçait, il y a quelques jours, les consommateurs du rosbif britannique, de la famine pour 1867! Espérons que grâce à nos éleveurs, John-Bull en sera quitte pour la peur. HAVAS.

Plusieurs journaux annoncent que l'enquête agricole va bientôt commencer. Le questionnaire, aussi simplifié que possible, sortirait avant Pâques de l'imprimerie. Il en sera adressé des exemplaires non-seulement aux membres des conseils généraux et d'arrondissement, aux maires, aux juges de paix, aux curés, aux instituteurs, mais à tous les membres des sociétés et des comices agricoles.

Variétés

DE L'ASPERGE ET DU FRAISIER.

Leur Culture économique.

On rencontre presque partout, aujourd'hui, l'asperge et le fraisier; mais ils seraient bien plus répandus si l'on connaissait le mode de culture employé dans la banlieue de Paris.

Quand on comparé les frais énormes que coûte une aspergerie établie d'après l'ancienne

méthode (frais qui dépassent souvent cent cinquante francs pour cent griffes) à la nouvelle qui exige à peine quinze francs, on se demande comment cette dernière n'est pas universellement adoptée. Il est évident que cela tient uniquement à ce qu'elle n'est pas connue.

C'est plein de cette conviction qu'un horticulteur spécial s'est donné la mission de décrire cette méthode, et a publié une brochure sous le titre de : *Les Asperges, les Fraises et les Figueues*. Il démontre d'une manière claire et précise qu'un homme, en une seule journée, peut disposer, préparer un terrain quelconque et y planter cent à cent cinquante griffes d'asperges et que tout engrais est inutile dans un terrain propre à la culture des légumes ordinaires, tels que choux ou pommes de terre.

Voici en quoi consiste cette méthode : On ouvre, à un mètre de distance, des tranchées de 25 à 30 centimètres de profondeur, on rejette la terre à droite et à gauche pour former des ados; puis on fait de petites buttes au fond des rayons, on y place la griffe qu'on recouvre de terre, on nivelle, et l'opération est terminée.

Les années suivantes on fume, et pour faire étioiler l'asperge et l'avoir longue et tendre, on forme des buttes sur chaque touffe.

Quant aux fraisiers, la culture est encore plus facile. On les plante à 50 centimètres en tous sens, dans un terrain amendé, on supprime les filets, on paille pour que les fruits ne se salissent pas; on nettoie au printemps, on recharge pour l'hiver.

En choisissant les bonnes variétés indiquées dans l'ouvrage, on peut obtenir jusqu'à 1 kilo de fraises par pied dans les sols convenables, par une bonne culture; mais il est indispensable de ne cultiver que les variétés propres au sol; car telle qui réussit dans un sol frais ou compacte, ne produira rien dans un sol sec et léger.

L'asperge et le fraisier se plantent en mars et, avril, nous engageons les propriétaires de jardins et les horticulteurs à consulter cette intéressante brochure.

CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.

Distillation des lies de vin. — Difficultés.

On nous écrit de la Champagne pour nous demander quel est l'appareil qui doit être employé de préférence pour la distillation des lies de vin.

Nos alambics ne vont pas bien pour cet usage, dit notre correspondant, car la lie s'attache au fond de la chaudière et donne un goût de brûlé à l'eau-de-vie.

Un autre inconvénient encore, c'est que, lorsque la lie est en ébullition, elle monte comme le lait dans le chapeau de l'alambic, passe dans le serpent et ne se distille pas.

Il nous faudrait un alambic qui évite ces inconvénients; si vous en connaissez un, je vous serai très-reconnaissant de me l'indiquer, car j'ai une assez grande quantité de très-bonne lie fraîche qui, cette année, donnera beaucoup d'eau-de-vie.

RÉPONSE. — Si la distillation des lies s'opère dans des alambics chauffés à feu nu, il arrive presque toujours que les parties épaisses des lies se déposent sur le fond des alambics, s'y attachent et s'y brûlent. De là l'odeur et le goût d'empyreume et de brûlé dont ces sortes d'eaux-de-vie sont infectées.

Pour éviter ce grave inconvénient, il faudrait distiller les lies dans des appareils chauffés à la vapeur. Ces appareils, usités dans la plupart des distilleries en France, sont trop connus pour qu'il soit besoin de les décrire ici.

Mais, pour nous renfermer dans les limites du conseil qui nous est demandé, nous dirons à notre abonné :

Il est possible de distiller convenablement les lies de vin dans toute espèce d'alambic ou d'appareil distillatoire, même à feu nu, et prenant les précautions suivantes :

D'abord, il faut étendre ou allonger le volume des lies, avec une égale quantité d'eau chaude portée au degré voisin de l'ébullition. Ainsi étendue d'eau, la lie perd de sa viscosité et se trouve moins exposée à recevoir une mauvaise impression du coup de feu.

En suite, pour éviter les mousses qui se produisent en abondance dans la chaudière de l'alambic et qui, en traversant le chapeau et le col du cygne, pénètrent dans le serpent et sortent sans avoir été distillées, on ajoutera dans la chaudière environ 100 grammes d'un corps gras quelconque. Il est préférable d'employer de l'huile sans odeur, ou du savon vert; les corps gras s'opposent à la formation des mousses.

Il est encore deux conditions essentielles à bien remplir : la première consiste à ne pas charger la chaudière d'une quantité de liquide trop considérable. Il faut laisser entre le liquide contenu dans la chaudière et le chapeau de l'alambic un espace suffisant, en chambre de vapeur, représentant le cinquième ou le quart de la capacité totale de la chaudière.

La seconde condition, non moins importante, consiste à appliquer le calorique avec modération. On devra diriger le feu avec beaucoup de soin, pour éviter une ébullition violente. On distillera donc lentement avec un feu très doux.

Toutes les personnes qui se sont occupées de distillation savent que les premiers produits qui sortent d'un alambic possèdent un goût acre et une odeur désagréable, que les derniers sont faibles en degré et chargés d'huiles essentielles. Les produits du milieu sont seuls bons.

C'est pourquoi les distillateurs ont l'habitude de fractionner les produits de la distillation et de recevoir séparément dans un vaisseau spécial les produits de tête et de queue, tandis qu'on met à part les produits du milieu qui réunissent le degré et la qualité. Ce sont les produits du milieu de la distillation des lies qui constituent l'eau-de-vie qu'on recherche.

Les produits de tête ou commencement, et de queue ou fin de la distillation, doivent être repassés. On les mêle dans l'alambic avec les matières d'une opération subséquente. Ces produits subissent ainsi deux distillations et s'améliorent par ce moyen. J. P. LABBÉ.

Statistique. — Il meurt chaque année :

Dans les Etats du Pape et en Vénétie un habitant sur 28; dans le reste de l'Italie, en Grèce et en Turquie, un sur 30; en Hollande,

en France et en Suisse, un sur 30; en Autriche, en Portugal et en Espagne, un sur 40; en Russie et en Pologne, un sur 44; en Allemagne, en Danemark et en Suède, un sur 45; en Norvège, un sur 48; en Islande, un sur 53; en Angleterre, un sur 58; en Ecosse et en Irlande, un sur 59.

Il résulte de ce tableau que c'est sous le beau ciel de l'Italie que les chances de mortalité sont les plus grandes, tandis qu'au milieu des rochers et des marais de l'Irlande on peut espérer vivre jusqu'à un âge très avancé.

Annonces Judiciaires et Administratives

AVIS. — La nommée Breil (Marie), veuve Bessac, a cédé au département, 3 a. 66 c. de terre et vigne; démolition d'une grange; enlèvement de noyers; démolition d'un puits, pour l'établissement du ch. vic. de g. c. n° 24, moyennant 528 fr. 10 c. (ECHO du Quercy n° 12).

Etude de M^e Gabriel DUSSEY, avoué, à Figeac.

Le 13 avril, à 10 heures du matin, par devant M^e Fau, notaire à Corn, aura lieu la vente aux enchères poursuivie à la requête de Jean Capus, agissant comme tuteur des mineurs Capus. — La vente se fera en dix lots : 1^{er} lot, 2,000 fr.; 2^e lot, 1,000; 3^e lot, 3,000; 4^e lot, 2,000; 5^e lot, 1,400; 6^e lot, 300; 7^e lot, 1,500; 8^e lot, 1,400; 9^e lot, 800; 10^e lot, 600.

Etude de M^e BOUSQUET PONTIÉ, avoué, à Figeac.

Par exploit de Delsol, huissier à Figeac, du 19 mars, Eugénie Bruges a formé sa demande en séparation de biens, contre son mari, Joachim Ferry.

MÊME ETUDE.

Le 21 mars 1866, un jugement du tribunal de Figeac, nommé Pierre Curéde, du Vial, pour être le conseil judiciaire de son neveu Pierre Curéde.

Etude de M^e BÉVILLE, avoué, à Figeac.

Un jugement du tribunal de Figeac, du 15 mars 1866, a déclaré Eugénie Amadiou, séparée de biens d'avec Camille Coq, son mari.

Samedi dernier, a eu lieu à Figeac, sur la Place Basse, la vente de marchandises et meubles, saisis à Joachim Ferry, suivant procès-verbal de M^e Delsol, huissier à Figeac.

Etude de M^e BOUSQUET-PONTIÉ, avoué, à Figeac.

L'an 1866, le 16 mars, à la requête de François-Général Emmanuel Bousquet-Pontié, de Figeac, il a été notifié à M^e le Procureur impérial de Figeac et aux intéressés dans la cause, un acte de dépôt fait au greffe, d'une copie d'un contrat passé devant M^e Sirieys, notaire à Figeac, le 31 mai 1864, contenant vente par les sieurs Leygues, de Figeac, d'une terre labourable, située au terroir de Bataillé, moyennant la somme de 4,500 fr., payables le 15 octobre 1864. (Voir le *Mémorial de Figeac*, n° 108, pour les six dernières annonces).

Etude de M^e Eugène AYZAC, avoué, à Gourdon.

Le 24 avril 1866, à onze heures du matin, au tribunal de Figeac, il sera procédé à la vente, par suite de saisie immobilière de biens immeubles de Jean Pélaprat, d'Ayenet, commune de Montfaucon. Cette vente est faite à la requête des sieurs Guyot de Camy, Prat et Souques. — Ces immeubles forment 20 articles, et sont situés sur les communes de Montfaucon et de Carluet. — L'adjudication se fera en trois lots. Mise à prix du 1^{er} lot, 2,000 fr.; du 2^e lot, 300 fr.; du 3^e lot, 200 fr. (Extrait du *Gourdonnais*, du 22 mars).

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

SOCIÉTÉ DES 98 GRANDS PROPRIÉTAIRES VINICOLES
Trois médailles aux Concours agricoles. — Mention honorable hors classe.
La Société désirant établir une Agence à Cahors, pour la vente de ses produits dans cet arrondissement, confierait son mandat à une personne active et honorable. Des références sérieuses sont indispensables.
S'adresser, à MM. A. du Souchet et C^{ie}, Directeurs, 40, rue Borie, Bordeaux.

Guérison de l'Épilepsie
La Brochure du D^r DURAND sur la guérison de cette terrible maladie, par le *Galium palustre* cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie, adressée à M. Vidal, pharmacien de 1^{re} classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

CHOCOLAT-MENIER
Les substitutions qui se pratiquent lorsqu'on demande du **Chocolat-Menier**, donnent lieu à des plaintes si nombreuses qu'il est nécessaire de mettre le public en garde en lui expliquant la cause de cette fâcheuse tendance.
Chacun sait que partout on cherche à vendre de préférence l'article qui donne le plus gros bénéfice. Cette propension, légitime tant qu'elle reste dans la droite mesure, s'exagère souvent jusqu'à dépasser les bornes de la loyauté. Alors elle sert de base à une spéculation imaginée par quelques fabricants de chocolat. Ils revêtent un produit inférieur de toutes les formes apparentes du **Chocolat-Menier**; ils lui donnent un nom ayant une consonnance pareille, et pour décider les détaillants à s'en approvisionner, ils leur laissent entrevoir l'espérance de vendre cette contrefaçon pour du vrai **Chocolat-Menier** avec bien plus de bénéfice.
La tentation est trop souvent irrésistible, et quand l'acheteur se plaint de l'erreur volontaire, on a cette justification toute prête, que la ressemblance des noms permet bien de s'y tromper.
Nous défendons l'intérêt des consommateurs en les pré-munissant contre ces ardeurs qui décident quelques détaillants à tirer profit des ressemblances de forme et de nom qu'on a préparées tout exprès pour que l'acheteur s'y laisse prendre.
Ces manœuvres seront sans effet si c'est bien le nom **Menier** qui est porté sur l'étiquette et sur le cachet marqué de fabrique, reproduisant la signature du vrai fabricant.

VITESSE VOITURES PUBLIQUES PROBITÉ et SÉCURITÉ. **ET A VOLONTÉ** EXACTITUDE
Le Sieur **RAYMOND** aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.
NOTA. — Le Sieur **RAYMOND** aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

MASTIC LHOMME - LEFORT
S'applique avec un couteau ou une spatule POUR GREFFER A FROID Et cicatrizer les plaies des arbres et arbustes. FABRIQUE, rue de Paris, 462, A PARIS-BELLEVILLE. Dépôts : à Cahors, chez M. Vinet, négociant.
Nouvelle édition, d'une cause fréquente et peu connue **D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ** A L'USAGE DES GENS DU MONDE. Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population avec des observations de guérison. Par le D^r JOZAN, prof. spécial de pathologie uro-génitale, rue de Rivoli, 182. 4^e édit. 1 vol. de 626 pag. prix 5 fr., poste, 6 fr. sous double enveloppe chez l'Auteur. EMANSON, libr. 26, r. de l'anc.-Comédie, et les princ. libr. de Paris, des départ. et de l'étranger. Du même auteur : **Traité pratique des MALADIES DES VOIES URINAIRES** Chez l'homme et chez la femme et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, à l'usage des gens du monde. 10^e édit. 1 vol. de 900 pag. enrichi de 314 FIGURES d'ANATOMIE Maladies contagieuses. Retenues. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Stricture. Pertes. Échéc. suite d'exerc. Exercice. Maladies des femmes. Traitement. Hygiène. Préventifs. Prix : 5 fr. par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien. — Traitement, consultations de nuit à 2 heures, et par correspondance. (Affranchir.)

LOTÉRIE DU PARC BORDELAIS
autorisée pour toute la France
190,600 FRANCS A GAGNER.
Un lot de 100,000 francs, plusieurs lots de 20,000 francs, de 5,000 francs, etc., etc. Trois Tirages irrévocablement fixés en AVRIL et août 1866 et janvier 1867.
1^{ER} TIRAGE LE 30 AVRIL
Chaque billet : 25 centimes, participe à tous les tirages, Bureau central à Bordeaux : cours de l'Intendance n° 4. A PARIS, chez M. G. DAYEZ, 98, boulevard Mazas. A CAHORS, chez M. BOURRION, libraire, boulevard Nord.

L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES
par M. l'abbé PARAMELLE, 4 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

JACQUES SÉGUY MENTION HONORABLE à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers. Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrierie. Prix modérés. A Cahors, rue Impériale, n° 55.
A VENDRE Voitures neuves et d'occasion, en tout genre, à de très bon prix. S'adresser à M^e SÉVAL, Carrossier, Hôtel des Ambassadeurs. Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU